**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2022-257**

**Séance publique du**

**22 juillet 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS**
**Maire**

| Accusé de réception en préfecture |
|---|
| Identifiant : 013-211300017-20220722-lmc1217533-DE-1-1 |
| Date de signature : 27/07/2022 |
| Date de réception : mardi 26 juillet 2022 |

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Bouches-du-Rhône

*POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:*
*- ACTE SIGNÉ* ✓
*- COMPTE RENDU AFFICHÉ* ✓
*- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ* ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

**OBJET** : RÉALISATION DE RELEVÉS LASERGRAMMETRIQUES A MARTIGUES. PRESTATION FACTURÉE A LA VILLE DE MARTIGUES.

Le 22 juillet 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 15 juillet 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**
Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.
**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**
Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**
Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands équipements

**Nomenclature : 8.9**
Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 22 JUILLET 2022

---

**RAPPORTEUR :** Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET :** RÉALISATION DE RELEVÉS LASERGRAMMETRIQUES A MARTIGUES. PRESTATION FACTURÉE A LA VILLE DE MARTIGUES. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction Archéologie et Muséum a été sollicitée par la Ville de Martigues pour réaliser une campagne de relevé lasergrammétrique sur un équipement de défense passive, édifié au cours de la Seconde Guerre Mondiale pour la protection de la population.
Cet équipement a été découvert, fortuitement, dans l'emprise de l'ancien asile Jourde, à l'occasion de travaux de terrassement. Il fait actuellement l'objet d'une fouille de sauvetage, qui doit être achevée dans le courant du mois de juillet pour permettre de restituer le terrain aux entreprises de construction.
L'objet du relevé lasergrammétrique vise à conserver de cet abri, voué à être partiellement détruit et renfoui, l'image la plus complète et dynamique possible, en vue d'une prochaine présentation au public.

Les outils topographiques tridimensionnels, dont la Ville s'est dotée depuis quelques années, et les compétences acquises par le topographe de la direction sur ces instruments de pointe, font de la Direction Archéologie et Muséum un partenaire privilégié dans le domaine de l'acquisition de données 3D et de relevés architecturaux.

La campagne d'acquisition est prévue fin juillet 2022 et comprend une journée sur le terrain et deux jours pour le traitement des données.

La Direction Archéologie et Muséum a proposé un devis correspondant à l'exécution de cette prestation, pour un montant de **1 975 € HT,** soit **2 370 € TTC.**
Le coût de cette prestation, dans laquelle sont inclus les frais de transport et de repas, sera intégralement pris en charge par la Ville de Martigues.

Cette prestation ne revêt pas uniquement un caractère économique. Elle découle de la collaboration, déjà ancienne, construite entre la Ville de Martigues, à travers son service archéologique, et la Direction Archéologie et Muséum.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de la réalisation, par la Direction Archéologie et Muséum, du relevé lasergrammétrique sollicité par la Ville de Martigues ;

- **AUTORISER** l'élu délégué à l'Archéologie à signer la lettre d'engagement relative à la commande de la Ville de Martigues ;

- **DIRE** que les recettes relatives à la réalisation de ce relevé lasergrammétrique seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne n° 10731 (92324-70688-1706) pour un montant prévisionnel de **1 975 € HT,** soit **2 370 € TTC.**

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2022-257 - RÉALISATION DE RELEVÉS LASERGRAMMETRIQUES A MARTIGUES. PRESTATION FACTURÉE A LA VILLE DE MARTIGUES. -

| | | |
|---|---|---|
| Présents et représentés | : | 53 |
| Présents | : | 38 |
| Abstentions | : | 0 |
| Non participation | : | 0 |
| Suffrages Exprimés | : | 53 |
| Pour | : | 53 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/07/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

L'ANNEXE DE LA DELIBERATION RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00
Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr
Téléphone : 04 42 91 90 00